



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur [www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

028-212801401-20230710-D23-07-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

## Avenant n°2 à la Convention territoriale signée le 24 juin 2021 « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » des Communes de Hanches et d'Epernon

### ENTRE

**L'État**, représenté par Madame Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir,

**Le Conseil régional Centre-Val de Loire**, représenté par Monsieur François BONNEAU, son Président,

**Le Département d'Eure-et-Loir**, représenté par Monsieur Christophe LE DORVEN, son Président,

**Le groupe de la Banque des Territoires** représenté par Madame Sophie FERRACCI, Directrice régionale de la Banque des Territoires,

### ET

- **La Commune d'Epernon**, représentée par Monsieur François BELHOMME, son Maire,
- **La Commune de Hanches**, représentée par Monsieur Jean-Pierre RUAUT, son Maire,

Vu la convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » des Communes d'Epernon et de Hanches signée le 24 juin 2021 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » des Communes d'Epernon et de Hanches signé le 6 février 2023.

### Préambule

La politique « bourgs centres » s'appuie sur le protocole signé le 17 décembre 2018 et son avenant signé le 31 août 2022, entre l'Etat, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, et la Banque des Territoires, qui souhaitent développer des politiques spécifiques avec les bourgs-centres fondées sur des démarches de projet intégré. Les objectifs de cette politique sont d'assurer un maillage équilibré du territoire départemental, via le renforcement des pôles de proximité et de stimuler l'activité et l'attractivité des bourgs-centres. Il s'agit de privilégier une logique de projet transversal, et de prendre en compte les enjeux spécifiques à la ruralité.

La convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » des communes de Hanches et d'Épernon a été signée le 24 juin 2021 et son avenant N°1 a été signé le 6 février 2023. Suite à la demande de la commune et après accord des partenaires, il est proposé d'intégrer à la programmation financière des modifications.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230710-D23-07-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Cet avenant a pour objet :

- de compléter l'annexe n°2 de la convention territoriale, prévue dans son article n°1, afin d'intégrer les modifications relatives à la programmation initiale :
  - o Abandon du dossier « restructuration d'un bâtiment patrimonial et transformation en espace culturel »,
  - o Ajout d'un nouveau projet : restructuration de l'espace culturel « Les Prairiales ».

### **Article 2 : Modification du contenu de la convention initiale**

#### 1) Fiches projets annexées à la convention territoriale :

Une nouvelle fiche projet est établie pour le projet de restructuration de l'espace culturel « Les Prairiales ». Cette fiche précise l'objectif, le contenu, le maître d'ouvrage, le calendrier, le coût et le plan de financement prévisionnel et elle modifie les annexes 2 et 3 de la convention initiale et fait l'objet de l'annexe n°1 du présent avenant.

### **Article 3 : Prise d'effet**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature.

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Françoise SOULIMAN

François BONNEAU

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

LA DIRECTRICE RÉGIONALE  
DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Christophe LE DORVEN

Sophie FERRACCI

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
D'EPERNON

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE HANCHES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230710-D23-07-50-DE

Accusé certifié exécutoire **François BELHOMME**

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

Jean-Pierre RUAUT

À  
Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230710-D23-07-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

## Annexe 1 : fiches projets

## FICHE PROJET / ANNEE 2023/2024

## CONVENTION TERRITORIALE "ACTION BOURGS-CENTRES EN EURE-ET-LOIR"

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230710-D23-07-50-DE

Accusé certifié

OBJECTIF/ AXE

Mise en valeur et rénovation du patrimoine culturel de la commune d'Épernon

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation de l'espace culturel Les Prairiales	
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>L'Espace culturel « Les Prairiales » est le principal équipement dédié à la pratique culturelle sur le territoire des Portes euréliennes d'Ile-de-France. Son rayonnement concerne également les communes situées de part et d'autre de la Communauté de communes, telles que Emancé, Hermeray, Gazeran, Raizeux, Saint Hilarion.</p> <p>Cet ERP, de 500 places assises, propose des séances de cinéma, des représentations de théâtres, des concerts....</p> <p>Afin de maintenir des prestations en phase avec les normes actuelles et répondant aux besoins de la population, il convient de rénover totalement cet espace culturel. A cet effet, la Commune a diligenté des études préalables pour définir les travaux et aménagements nécessaires, dont ceux ayant trait à l'amélioration des performances énergétiques de ce Centre culturel.</p> <p>Le projet présenté est basé sur la refonte globale de la salle de spectacle (optimisation des espaces, accessibilité, mobilier, sonorisation, vidéo, éclairage, gradins...) et la création de nouveaux espaces dédiés à la pratique de la danse.</p> <p>Cette réhabilitation du Centre culturel « Les Prairiales » répond par ailleurs à la volonté communautaire d'organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne », et d'améliorer la proximité en développant l'offre en équipements et services à la population,</p>	
MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET	VILLE D'Épernon	
CALENDRIER	De septembre 2023 à décembre 2024	
COÛT TOTAL HT PREVISIONNEL (€)	3 236 385 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (€)		
ORGANISMES	DISPOSITIF	MONTANT (€)
ETAT	DETR	250 000 €
	DSIL	100 000 €
	Fonds vert	295 500 €
CONSEIL REGIONAL	CONVENTION REGION DEPARTEMENT	
	CRST	500 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	DISPOSITIF "BOURGS CENTRES"	193 000 €
TERRITOIRES ENERGIES		
ADEME		
AUTRES FINANCEURS		
AUTOFINANCEMENT		1 897 885 €

**Annexe n°2 : Programmation financière**

<b>Opération d'investissement</b>	<b>Détails du projet</b>	<b>Coût HT de la dépense</b>	<b>Année prévisionnelle de démarrage</b>	<b>Etat</b>	<b>Conseil départemental Bourg centre</b>	<b>Région</b>	<b>Autres</b>	<b>Autofinancement</b>
Espace culturel Les Prairiales	Rénovation de l'espace culturel Les Prairiales	<b>3 236 385 €</b>	2023 - 2024	645 500 €	193 000 €	500 000 €		1 897 885 €